

Réseau transeuropéen de transport: orientations communautaires

1994/0098(COD) - 11/03/1996

Le Conseil se prononce pour ouvrir rapidement la procédure de conciliation. Il est soucieux de trouver un accord avec le Parlement européen sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport. En particulier, une disponibilité a été constatée pour atteindre un compromis avec le Parlement en matière des dispositions concernant la protection de l'environnement. Le Conseil a demandé au Comité des Représentants permanents de continuer ses travaux et notamment de se pencher sur les questions restées ouvertes.